

Procès-verbal
Réunion du CORÉMONT
13 septembre 2023 à compter de 18h30
Virtuel via Zoom

Présents ¹	Section locale et rôle
Comité exécutif	
Gérald Grenon	UEDN 10511, président et VP (Québec) UEDN
Jean-Nicolas Minville	UEDN 10511, VP
Marie-Claude Dupont	SEIC 10469, VP SST
Frédéric Prigot	SEIC 10469, VP Éducation
Marie-Hélène Leclerc	AGR 10377, Secrétaire
Lyne Cartier	SEIC 10437, Trésorière
Membres du CORÉMONT	
France Lamarre	Corporation du Fort St-Jean 17752
Réginald Bernachez	UCET 10102 (Chambly)
Martin Paquin	UCET 10102 (Chambly)
May Tan	AGR 10377

Absents : Isabelle Gingras, UEDN 10511, Représentante du Comité des jeunes
Sonya Simard, SEIC 10437, Coordinatrice des femmes de la Montérégie

1. Ouverture de la réunion et reconnaissance du territoire : <https://native-land.ca/?lang=fr>
[18h41](#)
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour : P : Frédéric Prigot A : May Tan
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 31 juillet 2023
P : Marie-Claude Dupont A : Lyne Cartier
4. Finances
Solde au compte : 23 791,06\$ en date du 13 septembre 2023

L'inscription de Marie-Claude Dupont pour le colloque SST de la FTQ a été réglée, et il n'y a pas de chèque en circulation. La FTQ remboursera le salaire de Marie-Claude via l'AFPC-Québec pour le colloque, car elle prendra un congé sans solde pour affaires syndicales.

¹ Pour alléger le texte, tous les genres sont inclus dans le genre masculin.

Frédéric attend toujours des nouvelles de l'hôtel Delta de Trois-Rivières pour les tarifs de la 2^e nuit pour le colloque SST de la FTQ. Il va les relancer. Lyne suggère de les relancer et de mettre Mouna Kamel en cc.

5. Action politique

Il y aura rassemblement pour le 23 septembre 2023, pour appuyer la grève du secteur public québécois. Les renseignements se trouvent sur le site de l'AFPC-Québec.

Le CORÉMONT devrait recevoir un remboursement des dépenses de grève du Comité d'action politique de l'AFPC. Il n'y a pas eu de nouvelles. Gérald dit que le comité des finances de l'AFPC-Québec ne s'est pas encore réuni, et il va demander à Kevin Piton de faire un suivi.

6. SST

Marie-Claude Dupont assistera au colloque SST de la FTQ.

Elle a fait ses recherches sur les formations en SST de la FTQ, et elles sont toutes accordées sur demande. Il y a une formation en oct-nov 2024 sur l'analyse des contaminants en milieu de travail. La FTQ offre aussi une introduction à la SST au mois de décembre.

Il n'y a pas de formation en SST pour la Montérégie offerte par l'AFPC-Québec pour l'automne 2023, et Gérald recommande de faire pression pour que l'AFPC en offre.

7. Éducation

Frédéric Prigot dit qu'il n'y a pas beaucoup de cours de l'AFPC-Québec en Montérégie, sauf l'introduction à la SST à Brossard pour les régions 6.

Formation sur la réclamation à la CNESST à Montréal en novembre.

Formations « ABC du Syndicat » en novembre en français et en décembre en anglais (virtuel).

Formation « Dirigeant.e.s de sections locales » en novembre.

Lyne Cartier demande de contacter Patrick St-Louis pour qu'il envoie le calendrier des formations, afin qu'elle puisse l'afficher sur la page Facebook du CORÉMONT. Gérald le contactera.

FTQ : Camp de formation pour les jeunes en 20-22 septembre, Conférence Fernand-Daoust le 25 septembre.

8. Comité des femmes

La prochaine réunion aura lieu le 7 décembre, et le traiteur reste à déterminer.

9. Comité des jeunes

Jean-Nicolas a parlé avec Mélanie Desrosiers et elle n'a pas de lettre de la Montérégie pour former un comité, et elle a contacté l'AFPC national. Il attend d'avoir la liste des sections locales du CORÉMONT, et Gérald la lui transfèrera après la réunion. Gérald dit que les trois lettres existent et demande à Jean-Nicolas de contacter Isabelle Gingras pour voir si elle a des copies des lettres.

Il devrait fournir des détails sur les formations sur la création de comités.

Réginald Bernatchez va sonder les jeunes de sa section locale pour voir s'ils sont intéressés.

Jean-Nicolas décrit les tâches à effectuer et le degré d'engagement nécessaire pour le comité (4 réunions par année et compte-rendu des états financiers.)

10. Comité des groupes d'équité

May Tan a fait des démarches auprès du président national du Syndicat de l'Agriculture pour obtenir une lettre pour former un comité des groupes d'équité.

Lyne a eu la lettre du SEIC.

Lyne va contacter France Boucher pour voir où en sont ses démarches pour trouver quelqu'un d'intéressé.

11. Résolutions (Voir Annexe)

Jean-Nicolas Minville fait la lecture des 5 résolutions que le CORÉMONT a l'intention de soumettre.

Résolution sur l'augmentation du financement des comités régionaux

Gérald demande d'inclure le personnel de l'AFPC, car la résolution se concentre sur le budget de fonctionnement des régions de l'AFPC. Il y a eu une discussion sur la possibilité d'ajouter « plus, au besoin » après la demande d'augmentation de financement selon le taux d'inflation, car chaque comité régional a des besoins différents, mais il a été décidé de ne pas l'ajouter pour ne pas complexifier le calcul du financement et ainsi risquer que la résolution ne passe pas. Jean-Nicolas confirmera avec Yvon Barrière pour s'assurer que le gel concernant le montant du financement aux régions a bien commencé en 2008.

P : Frédéric Prigot A : Jean-Nicolas Minville

Résolution sur l'action politique en faveur du financement d'organismes venant en aide aux hommes en difficulté, et Résolution sur les subventions pour organismes venant en aide aux membres des groupes d'équité

Les organismes d'aide aux hommes en difficulté ne reçoivent pas de subvention.

Après de longues discussions, le CORÉMONT a décidé de présenter deux résolutions pour les subventions d'organismes aux personnes en difficulté : une pour les hommes et une pour les membres des groupes d'équité pour que 1) la résolution sur l'aide aux hommes en difficulté passe, et 2) pour que les groupes d'équité sachent qu'il y a une résolution pour eux aussi. Bref, tous les organismes dédiés à l'aide aux personnes en difficulté méritent d'être subventionnés, sans distinction de genre.

Proposition pour deux résolutions.

P : Frédéric Prigot A : Marie-Claude Dupont

Résolution sur les indemnités de grève

P : May Tan A : Martin Paquin

Résolution sur l'augmentation de l'âge maximum pour les comités des jeunes

Cette résolution a été rédigée par May Tan, car sa section locale est composée de membres qui ont fait de longues études et qui entrent plus tard sur le marché du travail. Le temps qu'ils s'habituent à leur travail et à leur lieu de travail, ils ont déjà dépassé la date-limite pour participer aux comités des jeunes. Cette résolution suggère de lever l'âge limite de la participation au comité des jeunes à 40 ans.

P : May Tan A : Réginald Bernatchez

Résolution sur la formation des dirigeants syndicaux et du personnel de l'AFPC en neurodiversité

Le concept « neurodiversité » est remplacé par « neurodivergence.

P : Réginald Bernatchez A : Marie-Claude Dupont

12. Varia :

- L'exécutif a décidé d'envoyer Jean-Nicolas Minville comme observateur au Conseil; québécois
-

13. Date de la prochaine rencontre : 27 novembre 18h30 au Vieux Duluth de Saint-Jean-sur-Richelieu. Le CORÉMONT paiera le repas.

Gérald remercie les membres de l'UCET pour leur première présence à la réunion du CORÉMONT.

14. Fermeture de la réunion : P : Réginald Bernatchez A : May Tan

Annexe

Titre : Augmentation de l'âge-limite pour participer au comité des jeunes à 40 ans

Langue : Français

Source : Conseil régional de la Montérégie AFPC-Québec

ATTENDU QUE les gens étudient de plus en plus longtemps, et qu'ils commencent leur carrière de plus en plus tard,

ATTENDU QUE ces mêmes personnes fondent leur famille plus tard dans la vie,

ATTENDU QU'ils ont les mêmes préoccupations sociales et économiques que les travailleurs dans la vingtaine,

IL EST RÉSOLU QUE L'AFPC augmente l'âge-limite pour participer au comité des jeunes à 40 ans.

Titre : **AUGMENTATION DES BUDGETS DES CONSEILS DES RÉGIONS**

Langue : Français

Source : Conseil régional de la Montérégie AFPC-Québec

ATTENDU QUE les Conseils de région ont le même budget de fonctionnement depuis une dizaine d'années et qu'il n'est pas indexé au coût de la vie,

ATTENDU QUE les coûts reliés aux salaires des membres, à l'hébergement, au kilométrage et au per diem augmentent de 3 à 7 % l'an depuis 2006,

ATTENDU QUE chaque région a un besoin criant en ressources pour offrir un bon service à leurs membres et accomplir leur mandat, et

ATTENDU QUE l'AFPC ne devrait pas profiter de l'inflation pour augmenter son budget au dépend de celui des régions,

IL EST RÉSOLU QUE le budget annuel des Conseils de région soit augmenté de 500 000\$ par année, afin de répondre à l'augmentation croissante des dépenses liées à l'ensemble des activités syndicales, et que le budget des Conseils de région soit indexé au coût de la vie à chaque année à compter de 2027. La distribution du montant aux régions sera fait par un calcul équitable selon des paramètres définis par le **ici, il faudrait écrire le nom complet du sigle, et ensuite mettre le sigle entre parenthèses (CEA).**

Titre : Résolution Fond d'actions politiques – Service aux hommes

Langue : Français

Source : Conseil régional de la Montérégie AFPC-Québec

ATTENDU QUE l'offre de services sociaux d'aide pour les hommes en situation de difficultés est largement inférieure à ce qui est offert aux femmes dans des situations similaires et que nos membres masculins peuvent avoir besoin de certains services sociaux d'aide,

ATTENDU QUE le taux de suicide est trois fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes et que l'absence de service ou les délais afin de les obtenir sont déraisonnables et peuvent engendrer une détresse supplémentaire,

ATTENDU QUE de nombreux organismes d'aide aux hommes et aux pères de famille en difficulté ne reçoivent présentement que peu ou pas de subventions gouvernementales et que les hommes et pères de famille doivent payer de leur poche pour obtenir des services sociaux d'aide,

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC fasse pression sur les différents paliers gouvernementaux par des campagnes publiques financées à même le fonds d'action politique, afin que les ressources en services sociaux d'aide pour les hommes soient mieux financées afin d'éviter une iniquité de service telle que celle que nous vivons présentement.

Titre : **FONDS D'ACTION POLITIQUE – GROUPES D'ÉQUITÉ**

Langue : Français

Source : Conseil régional de la Montérégie AFPC-Québec

ATTENDU QUE l'offre de services sociaux d'aide pour les différents groupes d'équité est largement inférieure aux besoins de plus en plus criants,

ATTENDU QUE ces groupes d'équité ont peu de voix pour les représenter,

ATTENDU QUE le délai pour accéder à ces différents services est souvent très long,

ATTENDU QUE les organismes d'aide aux groupes d'équité sont présentement sous-financés par les subventions gouvernementales,

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC fasse pression sur les différents paliers gouvernementaux par des campagnes publiques financées à même le fonds d'action politique, afin que les ressources en services sociaux d'aide soient financées de façon équitable et que les subventions ne soient plus genrées afin d'éviter une iniquité de service tel que celle que nous vivons présentement. Il est grand temps que nous nous attardions à aider toute personne en situation de difficulté sans discrimination ou distinction de genre.

Titre : Formation sur la neurodivergence

Langue : Français

Source : Conseil régional de la Montérégie AFPC-Québec

ATTENDU QUE les neurodivergences sont de plus en plus variées, fréquentes et diagnostiquées,

ATTENDU QUE ces les personnes avec une neurodivergence font partie de nos membres et nos collègues de travail,

ATTENDUE QU'il est important d'être bien outillés pour les accompagner,

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC développe une formation sur la neurodivergence.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE L'AFPC forme tous les membres élus et les employés de l'AFPC afin qu'ils soient mieux outillés pour appuyer et assister les membres selon leurs besoins.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE cette formation soit donnée au cours du prochain cycle après le Congrès national de l'AFPC de 2024.

Titre : **INDEMNITÉES DE GRÈVE**

Langue : Français

Source : Conseil régional de la Montérégie AFPC-Québec

ATTENDU QUE le coût de la vie augmente de façon accélérée,

ATTENDU QUE le 75\$ par jour de piquetage n'a pas été augmenté depuis (xxx),

ATTENDU QUE de nombreux membres nous ont fait part de leurs craintes et de leur détresse due au fardeau fiscal que représentent les grèves,

ATTENDU QUE ce facteur est déterminant dans les votes sur les enjeux touchants les conventions collectives,

ATTENDU QU'il y a une iniquité entre les éléments et les sections locales sur les indemnités supplémentaires de grève,

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC augmente les indemnités de piquetage à 100\$ par membre par jour de piquetage.